



Rueil-Malmaison, le 5 avril 2021

Objet : Mise en place des mesures de compensation pour la section Tennis

Cher(e)s adhérent(e)s,

La crise sanitaire est toujours là et les mesures gouvernementales sont toujours d'actualité. Nous continuerons donc à les appliquer pour la sécurité de tous, le temps qu'il faudra.

En attendant, nous les "amoureux" du tennis, sommes frustrés de ne pouvoir pratiquer pleinement notre sport favori.

Afin de vous faire patienter et vous dédommager des manquements liés au virus, nous vous proposerons des compensations sur les heures perdues à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

Pour la période postérieure au 1^{er} avril 2021, le sujet sera étudié en juillet pour définir une éventuelle compensation complémentaire si les futures conditions sanitaires ne permettent pas, à nouveau, de pratiquer le tennis ou d'organiser des cours.

Le RAC Tennis, même avec une activité très réduite, assume toujours des charges fixes dont il faut tenir compte dans l'élaboration de la compensation.

Sachez que le Comité Directeur et les salariés du club font de leur mieux pour vous satisfaire et en même temps sauvegarder la pérennité du club, ce qui est le challenge que nous devons assurer et assumer.

Un mail sur les modalités de compensations vous sera envoyé individuellement.

Pour calculer la compensation (dont les modalités de calcul ont été décidées par le Bureau Directeur du RAC Omnisports), nous devons tenir compte des éléments individuels suivants :

- Montant de la cotisation initiale
- Déduction de l'adhésion au RAC Omnisports
- Déduction des aides diverses (Pass+, etc.)
- Déduction du coût de la licence
- Déduction des règlements non encaissés

Pour ce faire, nous aurons besoin des justificatifs suivants :

- Les aides éventuelles versées par votre CSE
- Les parts employeurs sur les coupons sport
- Le montant éventuel qui vous a été versé par la CAF

Il vous est demandé de transmettre ces justificatifs directement au secrétariat du club **au plus tard le 18 avril 2021**.

A défaut, concernant la part CSE, la cotisation sera considérée comme prise en charge intégralement par ce dernier, du moins pour les adhérents à qui nous avons fourni une attestation pour leur CSE. Concernant les coupons sport, nous considérons que la totalité de l'aide est une part employeur.

3 possibilités de compensations vous seront proposées :

- Un **avoir** déductible de la cotisation 2021 / 2022
- **Remboursement** (RIB à fournir)
- Abandon du remboursement sous forme de **don au club** (ce geste serait pour nous une forte marque de solidarité, valeur que le RAC Tennis a toujours défendu). Ce don sera déductible des impôts et le RAC Omnisports délivrera le document CERFA nécessaire.

Rueil Athletic Club – Tennis

Stade du Parc – 298 avenue Napoléon Bonaparte 92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 52 25 - club@rueil-ac-tennis.fr - www.rueil-ac-tennis.fr



Fin avril, après réception des éléments demandés, nous serons en mesure de vous indiquer le montant personnalisé du remboursement auquel vous pouvez prétendre. Un formulaire permettant d'exprimer votre choix vous sera envoyé.

Pour toute question, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat, Sophie ou Nathalie, par mail à l'adresse suivante club@rueil-ac-tennis.fr.

En espérant que ces actions vous montrent que votre club ne vous oublie pas et qu'ensemble nous pourrions repartir plus fort.

Bien sportivement,

Claire KALAYDJIAN
Présidente
Rueil AC Tennis